



PRÉSENTATION
DE LA

CHARTRE POUR
**l'éducation artistique
et culturelle**



ÉLABORÉE
PAR LE HAUT CONSEIL
DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE

Ateliers de l'éducation artistique et culturelle
Avignon, le 8 juillet 2016



SOMMAIRE



5

Editorial de Najat Vallaud-Belkacem et d'Audrey Azoulay

6

Editorial d'Emmanuel Ethis

7

Programme des Ateliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en Avignon

10

Présentation du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

14

La Charte pour l'éducation artistique et culturelle

15

Signature de conventions sur des projets d'éducation artistique et culturelle

17

Panorama des actions d'éducation artistique et culturelle en France

24

L'éducation artistique et culturelle en chiffres



**Najat Vallaud
Belkacem**
ministre de l'Éducation
Nationale,
de l'Enseignement
Supérieur
et de la Recherche



Audrey Azoulay
ministre de la Culture
et de la Communication

L'éducation artistique et culturelle n'est pas un domaine réservé. Ce n'est pas un luxe pour quelques privilégiés : c'est un bien commun, qui a vocation à être largement partagé. C'est une part essentielle dans l'apprentissage de l'autonomie d'un enfant, d'un adolescent, un élément clef dans sa formation en tant que personne et comme citoyen. Oui, l'éducation artistique et culturelle fait fond sur notre humanité, comme le rappelle Georges Steiner, lorsqu'il écrit que nous sommes, « un animal dont le souffle de vie est celui des rêves parlés, peints, sculptés et chantés »¹. Cette conviction ne cesse de nous habiter et de nous porter au quotidien, et elle se traduit concrètement par la politique conjointe mise en œuvre par nos deux ministères en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Éducation à l'art et par l'art, celle-ci ne cesse de se développer, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, depuis les ministères, de l'Éducation Nationale, de la Culture, de l'Agriculture et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, jusqu'aux fédérations d'élus, en passant par les artistes, les institutions culturelles, les établissements scolaires, et les associations des réseaux de l'éducation populaire. C'est au cœur de nos territoires que se façonne et que se vit l'éducation artistique et culturelle : mais elle a aussi besoin – en particulier dans les temps troublés qui sont les nôtres – d'une impulsion et d'un élan qui s'insufflent à l'échelle nationale.

De cette mobilisation, de cet élan, le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle est un point d'appui fort. Réinstallé au cours de ce quinquennat, ce Haut Conseil est une instance d'accompagnement, d'évaluation et de valorisation, qui réunit l'ensemble des acteurs concernés. En rassemblant, à Avignon, celles et ceux qui font l'éducation artistique et culturelle, le Haut Conseil permet de mettre en commun des expériences diverses, et de croiser les points de vue, pour développer encore davantage notre ambition commune. La Charte pour l'éducation artistique et culturelle est, quant à elle, l'achèvement d'une réflexion initiée dès le début du quinquennat. Cette charte rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui sont, pour nos actions, des fondations solides. Elle complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle, elle vient conforter les nombreuses actions menées dans les établissements et dans les réseaux associatifs, et elle permet à chacune et à chacun de s'emparer de l'éducation artistique et culturelle, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le cursus de tous nos élèves, dans la vie de notre jeunesse.

Présenter cette charte, à Avignon, dans un lieu si profondément marqué par l'action culturelle et artistique à destination de tous les publics, c'est aussi se souvenir de celles et de ceux dont nous sommes les héritiers. C'est nous inscrire dans un lieu de création, dans un lieu où l'art et la culture se vivent et se font. Tel est précisément l'horizon de notre action : assurer, dans l'ensemble de nos territoires, une présence de la création, une présence des arts et de la culture, au cœur du quotidien de notre jeunesse, et dans notre pays tout entier. C'est cette présence vivante et vibrante qui donne, à chaque existence, une épaisseur, une profondeur et une intensité, dont personne ne doit être privé. Jean Vilar le rappelait justement : « La culture, ce n'est pas ce qui reste quand on a tout oublié, mais au contraire, ce qui reste à connaître quand on ne vous a rien enseigné. » ///

¹Georges Steiner, *Grammaires de la Création*.

Le singulier convient rarement à l'art et à la culture. Utilisé par souci pratique, il masque mal la diversité des pratiques et des domaines qu'il recouvre. De la même façon, au sein de ce Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle, le singulier ne doit pas occulter la diversité de celles et de ceux qui y siègent: représentants des ministères, membres de fédérations d'élus, représentants de collectivités territoriales, parents d'élèves, artistes, éditeurs ou personnels des administrations centrales et des services déconcentrés de l'état. Si, comme le faisait remarquer Howard Becker, il n'existe pas un monde de l'art, mais « des mondes de l'art », il existe aussi des mondes de l'éducation artistique et culturelle qu'il s'agit d'amener à se rencontrer, et c'est précisément le sens de ces ateliers avignonnais.

Ce Haut Conseil offre, à l'ensemble des acteurs, sans considérations partisans, un espace de dialogue, de débats, et d'échanges. La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle s'accompagne ainsi de témoignages, de réflexions et de propositions qui poursuivent un objectif unique: faire de l'éducation artistique et culturelle un enjeu largement partagé, s'appuyant sur une culture professionnelle commune.

La diversité, pour être une force au sein de ce Haut Conseil, peut en effet poser, sur le terrain, un certain nombre de problèmes, faute de références partagées. C'est, pour reprendre une expression souvent entendue au fil des discussions, ce sentiment que « l'on ne parle pas la même langue ». Or, toute action nécessitant une importante mobilisation collective doit s'appuyer sur des repères communs. C'est le cas au théâtre – Avignon oblige – où les termes techniques, façonnés au fil des siècles, sont devenus une langue commune, qui, par son efficacité, permet de mener à bien les mises en scène les plus ambitieuses et les spectacles les plus grandioses.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle poursuit un même objectif: façonner des références communes. En posant des principes clairs, elle favorise l'engagement de l'ensemble des acteurs. Élaborée au cours des séances de travail du Haut Conseil, approuvée par la totalité de ses membres à l'unanimité, elle est elle-même le fruit du dialogue, des échanges et de la concertation. Elle traduit, à travers ses principes, la diversité de nos points de vue et de nos sensibilités, tout en les unifiant. En cela, elle est un facteur d'unité. Une unité qu'elle contribuera à favoriser sur le terrain, au quotidien, permettant ainsi à l'éducation artistique et culturelle de continuer à se développer toujours davantage, sans jamais méconnaître la diversité des acteurs, des pratiques et des territoires, mais en faisant un atout, et non plus un obstacle. ///



Emmanuel Ethis
Vice-président
du Haut Conseil
à l'éducation artistique
et culturelle



Ateliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en Avignon sous l'égide du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC)



PROGRAMME DU 7 JUILLET 2016

14h30 Mot d'accueil par le Président de l'Université d'Avignon, Philippe Ellerkamp

14h35 Présentation de l'après-midi par Emmanuel Ethis, Vice-président du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle et Laure Adler, journaliste

14h40 L'éducation artistique et culturelle au Festival d'Avignon par Olivier Py, Directeur du Festival d'Avignon

15h Acteurs et Projets

TABLE RONDE 1

Sur quelques approches territorialisées de l'éducation artistique et culturelle.

L'éducation artistique et culturelle est une éducation à l'art et par l'art. Elle doit être un droit pour tous, afin de développer cette empathie indispensable à une vie harmonieuse, les uns avec les autres. Elle façonne une part de notre sensibilité. Cette première table ronde permet à différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle de présenter des projets et des expériences ancrées dans leurs territoires. Elle favorise ainsi la compréhension des mises en œuvre possibles de l'éducation artistique et culturelle.

Intervenants

Irina Brook, Directrice du Théâtre national de Nice

Béatrice Macé, Co-directrice Les Transmusicales, le jeu de l'ouïe

Gérard Camy, Président de Cannes Cinéma, Cinécole

Bruno Vermot-Gauchy, Enseignant, impliqué Cinécole

Damien Malinas, Enseignant-chercheur, laboratoire Culture et Communication, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, le Patch Culture

Nolwenn Herry et Solenne Le Dù, Domaine de la Roche Jagu, Côtes d'Armor, le sac de la Roche Jagu

Florent Briard, Principal du collège Anselme Mathieu à Avignon

Un lycéen du Conseil académique de la vie lycéenne de l'académie de Nice

Julien Neutres, Directeur de la création, des territoires et des publics du Centre national du cinéma - CNC

Jean-Louis Fabiani, Sociologue Philosophe, Retrouver l'élan de l'éducation populaire

16h30 Institutions et Partenaires

TABLE RONDE 2

De l'éducation populaire à l'éducation artistique et culturelle d'aujourd'hui.

La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle résulte d'un travail important de concertation entre l'ensemble des acteurs et des partenaires institutionnels. Sa réussite, quant à elle, dépend de l'ambition et de la volonté de chaque acteur et de chaque partenaire. Cette deuxième table ronde propose de remettre en perspective les projets d'éducation artistique et culturelle, tels que nous les imaginons aujourd'hui, avec l'ambition plus ancienne dont l'éducation populaire était originellement porteuse.

Intervenants

Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles Languedoc Rousillon Midi Pyrénées

Bernard Beignier, Recteur de l'académie d'Aix Marseille

Marie-Danièle Campion, Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand

Un lycéen du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) de l'académie de Nice

Frédéric Callens, Chef du bureau de la promotion de la citoyenneté et de la prévention des

discriminations - Commission Images de la Diversité au Commissariat général à l'égalité des territoires

Éléonore de Lacharrière, Déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité

Marianne Eshet, Fondation SNCF

Jean-Luc Cazaillon, Directeur Général des Centres d'Entraînement aux Méthodes

d'Éducation Active - CEMEA

Juliette Mant, directrice de projet à la Société des auteurs, compositeurs

et éditeurs de musique, SACEM

Alain Kerlan, Philosophe de l'éducation

Isabelle Millies, Présidente de l'association des conseillers EAC, Conseillère à la DRAC Paca

18h Conclusion

Le rôle et l'engagement des pouvoirs publics

Intervenants

Florian Salazar Martin, Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture - FNCC

Patrick Bloche, Député de Paris, Président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale

Frédérique Dumas, Conseillère régionale d'Île-de-France, Association des régions de France - ARF

Christopher Miles, Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication

Matthieu Protin, Chargé de mission au cabinet de Najat Vallaud Belkacem,

ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

PROGRAMME DU 8 JUILLET 2016

15h Présentation du dispositif « Lycéens en Avignon »

Destinée à la fois aux lycéens et aux enseignants, cette opération se déroule pendant le Festival d'Avignon chaque année au mois de juillet. Elle a pour objectif de favoriser le rayonnement du théâtre dans l'institution scolaire et, grâce à un programme d'accompagnement artistique et pédagogique, de contribuer à la formation du spectateur à partir de l'expérience festivalière d'Avignon. Cette séquence sera l'occasion pour les acteurs d'en préciser les enjeux et les modalités, et pour les participants de faire partager leur expérience.

15h20 Intervention d'Emmanuel Ethis,

Vice-président du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

15h30 Présentation de la Charte de l'éducation artistique et culturelle

élaborée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle en présence de Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication

Il sera procédé dans ce cadre à la signature de plusieurs conventions engageant le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication pour des projets nouveaux et ambitieux portés par :

- le musée du Louvre, le musée d'Orsay et le château de Versailles
- la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les Rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice
- le Festival d'Avignon
- le Festival d'Avignon, et les Centres de jeunes et de séjours du Festival d'Avignon
- la Comédie française

Le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle

Créé en novembre 2005 pour assurer la promotion des arts à l'école, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle est chargé d'une mission de conseil, de réflexion, de proposition, de veille et de prospective. Pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, le décret du 28 août 2013 en modifie la composition et le fonctionnement. Il comprend désormais 24 membres désignés par arrêté pour une durée de 3 ans, représentants de l'État, des collectivités locales, et personnalités désignées en raison de leurs compétences (personnalités issues du monde de l'éducation ou de la culture, représentants de parents d'élèves). Ses présidents, le Ministre de la Culture et le Ministre de l'Éducation nationale, lui ont plus précisément confié les missions suivantes :

- ▶ Suivre la mise en œuvre des mesures administratives et financières relatives au développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- ▶ Formuler un avis annuel sur l'évolution du déploiement des politiques d'éducation artistique et culturelle ;
- ▶ Proposer aux ministres des moyens de favoriser la diffusion et la qualification de l'éducation artistique et culturelle ;
- ▶ Donner un avis sur les conditions du partenariat entre les acteurs de l'éducation artistique et culturelle (administrations de l'Etat, institutions culturelles, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, écoles) pour favoriser et consolider les parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- ▶ Favoriser la rencontre des différents acteurs, leur mise en relation ;
- ▶ Valoriser les expériences innovantes en matière d'éducation artistique et culturelle, voire permettre leur diffusion et leur reproduction ;
- ▶ Approfondir la construction d'une culture commune entre les différents partenaires de l'éducation artistique et culturelle, notamment par la rédaction d'une charte qui établisse les références communes et les objectifs partagés en faveur de l'EAC ;
- ▶ Valoriser les travaux de recherche sur l'éducation artistique et culturelle. ///

Liste des membres du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle

PRÉSIDENTES :

- ◆ **Najat Vallaud-Belkacem**, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ◆ **Audrey Azoulay**, Ministre de la Culture et de la Communication

VICE-PRÉSIDENT :

- ◆ **Emmanuel Ethis**, Recteur de l'académie de Nice

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :

- ◆ **Christopher Miles**, Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication
- ◆ **Sylvie Le Clech**, Directrice régionale des affaires culturelles du Centre
- ◆ **Florence Robine**, Directrice générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ◆ **Jean-Benoît Dujol**, Délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
- ◆ **Philippe Vinçon**, Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- ◆ **Simone Bonnafous**, Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ◆ **Sébastien Jallet**, Commissaire général délégué et directeur de la ville et de la cohésion urbaine au Commissariat général à l'égalité des territoires

AU TITRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

a) En qualité de représentants de l'Association des Maires de France (AMF) :

- ◆ **Pierre-Alain Roiron**, titulaire, Maire de Langeais
- ◆ **Annie Genevard**, titulaire, Députée-Maire de Morteau
- ◆ **Jean Piret**, suppléant, Maire de Suin
- ◆ **Claire Grelet**, suppléante, Adjointe au Maire de Vichy

b) En qualité de représentants de l'Assemblée des départements de France (ADF) :

- ◆ **Jean-François Galliard**, titulaire, Vice-président du Conseil départemental de l'Aveyron
- ◆ **Olivier Peverelli**, titulaire, Conseiller départemental de l'Ardèche
- ◆ **Alexandre Lanoë**, suppléant, Conseiller départemental de la Mayenne
- ◆ **Françoise Sourdrille**, suppléante, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine

c) En qualité de représentants de l'Association des régions de France (ARF) :

- ◆ **Frédérique Dumas**, titulaire, Conseillère régionale d'Île-de-France
- ◆ **Patrick Thil**, titulaire, Conseiller régional Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne
- ◆ **Nathalie Lanzi**, suppléante, Vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
- ◆ **Dominique Salomon**, suppléante, Vice-présidente du Conseil régional de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

d) En qualité de représentants de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture :

- ◆ **Florian Salazar-Martin**, titulaire, Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture
- ◆ **Isabelle Arrigoni Vincent**, suppléante, membre du bureau de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

e) En qualité de représentants du Réseau français des villes éducatrices :

- ◆ **Olivier Caremelle**, titulaire, Adjoint au Maire de Lomme
- ◆ **Anne Dillenseger**, suppléante, Adjointe au Maire de Dijon

AU TITRE DES PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES EN RAISON DE LEURS COMPÉTENCES

a) Personnalités issues du monde de l'éducation ou de la culture :

- ◆ **Emmanuel Demarcy-Mota**, Directeur du Théâtre de la Ville de Paris
- ◆ **Didier Lockwood**, violoniste
- ◆ **Françoise Nyssen**, Directrice d'Actes Sud
- ◆ **Christian Vieaux**, Doyen du groupe « Enseignements et éducation artistiques » de l'inspection générale de l'Éducation nationale
- ◆ **Marie-Christine Bordeaux**, Maître de conférences à l'université Stendhal Grenoble-III
- ◆ **Philippe Auzet**, responsable de la culture à la Ligue de l'enseignement

b) Représentants de parents d'élèves :

- ◆ **Valérie Marty**, Présidente nationale de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
- ◆ **Liliana Moyano**, Présidente de la fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE)

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Signature de conventions portant sur des projets d'éducation artistique et culturelle le 8 juillet 2016

◆ **Convention-cadre entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication et les établissements publics du musée du Louvre, du musée d'Orsay et de l'Orangerie et du château, du musée et du domaine national de Versailles, relative à l'accès des publics scolaires et des publics les plus éloignés de la culture le jour de leur fermeture hebdomadaire**

Par cette convention, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Culture et de la Communication souhaitent renforcer leur partenariat pour un accès privilégié des publics scolaires, notamment les plus éloignés de la culture, le jour de fermeture hebdomadaire de trois musées nationaux: le musée du Louvre, le musée d'Orsay et de l'Orangerie ainsi que le château, le musée et le domaine national de Versailles.

◆ **Convention-cadre triennale de partenariat entre le Préfet de Provence-Alpes Côte d'Azur, l'Académie de Nice et l'Académie d'Aix-Marseille**

Des conventions-cadres entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et chacune des deux Académies existent depuis plus de dix ans, et déclinent les modalités de mise en œuvre de la politique nationale. La réorganisation des deux académies dans le cadre de la réforme territoriale a été l'occasion du rapprochement entre les différents services pour harmoniser la politique régionale de l'éducation artistique et culturelle. Cette concertation a abouti à une convention unique, qui décline les objectifs généraux partagés par les deux Académies et l'Etat ainsi que le cadre de la politique régionale d'éducation artistique et culturelle.

◆ **Convention de partenariat triennale entre la Direction régionale des affaires culturelles, le Rectorat, le Festival d'Avignon**

Le Festival d'Avignon, depuis l'arrivée d'Olivier Py et l'ouverture de la FabricA, a développé un grand nombre de projets en direction des scolaires, dont un partenariat avec le collège Anselm Mathieu et une opération destinée à initier le regard critique des jeunes à travers la réalisation de documentaires vidéos sur les spectacles. Les élèves et les jeunes sont aussi invités à assister aux sorties de résidence à la FabricA. La DRAC accompagne le projet éducatif du festival d'Avignon par une subvention de 100 000 € afin de pérenniser ces actions et de renforcer celles menées en direction du public prioritaire, notamment avec les centres sociaux. Le rectorat a désigné une enseignante spécialement chargée d'une mission de service éducatif ad-hoc auprès de l'association de gestion du Festival.

◆ **Convention cadre triennale entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Festival d'Avignon, et les Centres de jeunes et de séjours du Festival d'Avignon**

Par la présente convention, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Festival d'Avignon et les Centres de jeunes et de séjours du Festival décident de renouveler et de renforcer leur partenariat par la mise en place d'un programme d'actions éducatives, consolidant les acquis de la précédente convention et explorant de nouvelles formes de développement. Les pratiques artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres ainsi que les apprentissages mis en jeu contribuent à consolider l'acquisition par les élèves des grands objectifs de formation précisés dans le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1^{er} juillet 2015) : cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ; échanger avec des artistes ; mettre en œuvre un processus de création ; réfléchir sur sa pratique ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; mettre en relation différents champs de connaissances ; mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.

◆ **Convention-cadre triennale entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Comédie Française**

Pour accompagner les publics scolaires, la Comédie Française s'est dotée depuis 2006 d'un service éducatif dont la mission est de développer l'accueil, l'information et la sensibilisation de ces publics à toutes les formes de création, de patrimoine, d'art et de culture présentes en ses lieux. Les signataires de cette convention renforcent cette priorité et se fixent comme objectifs principaux d'élaborer à destination des enseignants et des élèves des parcours de formation à l'école du spectateur, proposer des conditions tarifaires préférentielles pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres du répertoire, de renforcer en lien avec les « référents culture » des lycées, les projets à destination des lycéens, d'intégrer dans les partenariats les établissements inscrits dans les réseaux de l'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville, de poursuivre les partenariats avec les établissements situés hors de la région Île-de-France.



Panorama des dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le Ministère de la Culture et de la Communication



PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et la Fondation Culture & Diversité, le Prix de l'Audace artistique et culturelle récompense 3 projets académiques fondés sur le partenariat école/structure culturelle/collectivité. Les 3 dotations (10 000, 7 500 et 5 000 euros) allouées par la Fondation Culture & Diversité ont été remises par le Président de la République à l'Élysée le 10 juin 2016.

LA CLASSE, L'ŒUVRE

En partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et le réseau Canopé, le dispositif invite les élèves (de l'école au lycée) à étudier tout au long de l'année scolaire, une œuvre ou un objet conservé par l'un des musées de France et à en concevoir une médiation qu'ils pourront présenter dans le cadre de La Nuit européenne des musées.

UN ÉTABLISSEMENT, UNE ŒUVRE

Mise en place à l'occasion du trentième anniversaire des Fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication, Réseau Canopé et l'Association des Régions de France, l'opération permet aux écoles et établissements scolaires d'exposer, au sein de leurs locaux, une œuvre d'art issue d'un Fonds régional d'art contemporain.

LES JOURNÉES DU 1 % ARTISTIQUE, DE L'ÉCOLE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conçues en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, ces Journées ont pour objectif de sensibiliser les élèves de premier et second degrés et les étudiants à l'art contemporain. Il s'agit également de valoriser dans le cadre des Journées européennes du patrimoine les œuvres d'art relevant du « 1% artistique » installées dans les écoles, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Elles auront lieu du 17 au 23 septembre 2016.

L'ÉCOLE EN CHŒUR

Pour la seconde année, l'opération « L'École en chœur » met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire, en partenariat avec la fondation Daniel et Nina Carasso et la Ligue de l'Enseignement. Tous les établissements scolaires ont été invités au mois de février 2016 à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des élèves avec leurs enseignants. Les chorales scolaires participantes ont choisi un chant unique parmi le répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain. Pour cette deuxième édition, plus de 200 chorales ont participé au concours. Parmi les 5 chorales lauréates, 4 ont donné un concert à Paris le 21 juin dernier, et une participera, avec d'autres chorales scolaires, aux cérémonies du 14 juillet.

LA FABRIQUE À CHANSONS

Lancée à la rentrée 2015 et portée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication, et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), cette opération vise à sensibiliser les élèves de 100 classes de CM1 et CM2 à la chanson francophone, et à les placer au cœur du processus de création, en les invitant à concevoir une chanson avec l'aide de sociétaires de la SACEM. Cette opération a rassemblé plus de 2 500 élèves, à travers toute la France.

SLAM À L'ÉCOLE

A la suite d'une rencontre entre la Ministre de l'Éducation nationale et l'artiste Grands Corps Malade, une recherche-action a été initiée pour développer la pratique du slam en milieu scolaire. Elle associe la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), L'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et les associations « Ligue slam de France » et « Appui », avec le soutien de la Fondation Culture & Diversité. L'objectif est de produire des ressources pédagogiques qui permettent aux enseignants et artistes intervenants de mettre en place des projets interdisciplinaires autour de la pratique du slam, notamment dans le cadre de la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au collège. Sept collèges ont été retenus ou sont en cours de sélection pour permettre à cette recherche-action de se mettre en œuvre autour de projets conduits entre les équipes éducatives des établissements et des intervenants slam au niveau local. Le 5 juillet 2016 a eu lieu une première réunion pour faire le point sur la première année de cette expérimentation.

LE 1^{ER} JUIN DES ÉCRITURES THÉÂTRALES JEUNESSE

Portée par l'association Scènes d'enfance-ASSITEJ France, à l'initiative des 23 mesures pour construire la « Génération Belle Saison », cette opération fédère toutes les initiatives qui enrichissent et font connaître le répertoire théâtral pour la jeunesse. Au même moment, partout en France, des lectures sur plateaux, dans des écoles, collèges ou lycées, ou encore conservatoires, sont lus et présentés des textes de théâtre jeunesse et contemporain.

2016, ANNÉE DE LA MARSEILLAISE

Dans un contexte de réaffirmation des valeurs et principes de la République que sont la laïcité, la liberté, l'égalité, la fraternité et le refus de toutes les discriminations, le Président de la République a souhaité faire de 2016, l'Année de La Marseillaise. L'Année de La Marseillaise est destinée à faire explorer l'hymne national par les élèves selon des approches notamment citoyenne, musicale et historique, et en mettant en avant toute sa richesse et sa complexité.

JOURNÉE DES ARTS À L'ÉCOLE

La 1^{re} édition de la Journée des arts à l'école a été lancée en mai 2015, conformément aux annonces des Ministres de l'Éducation nationale et de la Culture dans leurs orientations conjointes du 11 février 2015. Cette Journée constitue un temps de rencontre et d'échange avec les familles sur les projets engagés sur les temps scolaire et périscolaire. La seconde édition de cette Journée a eu lieu entre le 17 mai 2016 et à la fin de l'année scolaire. La Journée des arts à l'école a pour objectif de faire connaître, notamment auprès des parents d'élèves, la diversité et la richesse des projets portés par les élèves, les enseignants, les autres acteurs éducatifs et les professionnels de la culture. Il s'agit autant d'informer la communauté éducative au sens large que d'organiser une médiation pour sensibiliser le public à la spécificité de l'éducation artistique et culturelle.

COLLÈGE AU CINÉMA - LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

Découverte de trois œuvres cinématographiques dans l'année lors de projections organisées spécialement à l'intention des élèves dans des salles de cinéma. Opérations organisées par le Centre national de la cinématographie (CNC), et les pôles régionaux d'éducation à l'image.

ÉLÈVES AU CONCERT

Ce programme culturel national est destiné à valoriser et à développer l'offre de concerts de musique vivante en direction des publics scolaires. Programme mené conjointement par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Culture et de la Communication.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Dispositif faisant d'une classe un orchestre pendant 3 ans, du CE2 au CM2, ou de la 5^e à la 3^e. L'objectif est de permettre à tous les élèves, et notamment ceux pour lesquels l'accès à une pratique instrumentale collective est rendu difficile pour des raisons géographiques ou sociales, d'y participer. Action organisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de la Culture et de la Communication en lien avec l'association « Orchestre à l'école ».

LE BAL - LES AMIS DE MAGNUM PHOTOS

Ateliers éducatifs et artistiques proposés dans le cadre du programme d'actions éducatives (Mon Œil, Mon Journal du Monde, Regards croisés) « La Fabrique du Regard ». Actions organisées par l'association LE BAL en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville de Paris et la Région Île-de-France.

LES CONCERTS DE POCHE

Concerts éducatifs précédés d'ateliers de sensibilisation, proposés notamment aux publics scolaires défavorisés en termes d'accès à la culture. Action organisée par l'association « Les Concerts de Poche » en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et avec le soutien des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

LYCÉENS EN AVIGNON

Formation de lycéens à la théorie et à la pratique théâtrales. L'opération, destinée à la fois aux lycéens et aux enseignants, se déroule chaque année pendant le Festival d'Avignon et s'appuie sur sa programmation. Opération organisée par l'association du Festival d'Avignon et le Centre de jeunes et de séjours du Festival d'Avignon.

TRANSVERS'ARTS

Projet de parcours culturel et théâtral de l'élève dans 3 à 4 lieux culturels et/ou théâtres de Paris et sa banlieue. Des ateliers pratiques, des rencontres avec l'équipe artistique et des visites des lieux sont prévus. En partenariat avec l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT).

MIX' ART À L'ÉCOLE

Permet à un nombre croissant d'élèves d'aborder en classe avec leurs enseignants la question de la promotion de la diversité des pratiques culturelles au moyen de deux arts urbains : *street art* et bande dessinée. Opération organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère des Outre-mer et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en lien, avec l'association « ARIANA ».

PRINTEMPS DU THÉÂTRE

Journées de rencontres, d'ateliers et pratiques théâtrales. Opération organisée par les rectorats et structures théâtrales partenaires.

PRIX JEAN RENOIR DES LYCÉENS

Prix attribué par un jury de lycéens à un film choisi parmi huit films français et européens issus de l'actualité cinématographique et présélectionnés par un comité de pilotage national. Une à trois classes par académie choisies en juin sur projet participent au jury. En juin, deux délégués par classe participent à une rencontre nationale avec des professionnels du cinéma puis, à l'issue d'une journée de débats, choisissent le film lauréat. Opération organisée par Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Centre national de la cinématographie (CNC) ; en partenariat avec la Fédération nationale des cinémas français, les CEMEA, Réseau Canopé, la Fondation Auchan, le groupe Orange, les Cahiers du cinéma et Positif.

UNE RENTRÉE EN IMAGES

Action pédagogique destinée à offrir à un très large public scolaire la possibilité de découvrir la photographie et ses multiples enjeux pendant une journée. Opération organisée par l'association « Les Rencontres internationales de la photographie d'Arles » en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication, Réseau Canopé et la DRAC PACA.

PARTIR EN LIVRE

La 2^e édition de la grande fête du livre pour la jeunesse, « Partir en livre », organisée par le Centre national du livre (CNL), se tiendra du 20 au 31 juillet 2016, partout en France avec plusieurs centaines d'événements gratuits pour tous. Avec « Partir en livre », manifestation populaire et festive, le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire. Ateliers, lectures, rencontres avec des auteurs et des illustrateurs, bibliothèques et librairies hors les murs, spectacles et jeux... Les animations proposées dans toute la France sont autant d'invitations à lire et aimer lire en toute liberté, pour tous, des tout-petits aux jeunes adultes, en famille ou entre amis sur leurs lieux de vacances ou près de chez eux.

OUVRIR GRAND LES BIBLIOTHÈQUES ET LES MÉDIATHÈQUES

Les bibliothèques publiques constituent des lieux essentiels de partage, de développement de la diversité culturelle et de vie démocratique. L'élargissement de leurs horaires d'ouverture constitue un enjeu majeur, l'amplitude d'ouverture étant l'une des conditions premières d'un accès de tous les publics aux bibliothèques et à leurs services. L'État accompagne financièrement, par le biais du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation, soit 80,4 millions d'euros par an, les collectivités qui s'engagent dans des projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Cette aide pourra notamment prendre en charge les différents frais de personnel, et ce sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq années consécutives.

MOBILISATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

La « Petite Galerie » du musée du Louvre

Le 17 octobre 2015, le musée du Louvre a ouvert un lieu inédit et pérenne, la « Petite Galerie », pour initier à l'art les jeunes et leurs accompagnateurs (parents, enseignants, animateurs, etc.). Chaque année, une exposition, reflétant la diversité de la création artistique, explorera un thème grâce à des œuvres majeures de la préhistoire à la création contemporaine. Une médiation innovante proposera des échantillons de matériaux, des cartels ludiques, des repères chronologiques et géographiques. Une offre numérique (site Internet et application pour smartphone), l'édition de livres, une programmation à l'auditorium et des dispositifs itinérants complètent la visite. La première exposition qui vient de s'achever était consacrée aux mythes fondateurs, d'Hercule à Dark Vador.

Le Studio 13/16 du Centre Pompidou

Le Centre Pompidou est le premier grand musée au monde à créer un espace exclusivement dédié aux adolescents. Confié aux soins du designer Mathieu Lehanneur, ce lieu unique a ouvert ses portes en septembre 2010 et propose aux ados de 13 à 16 ans une programmation originale basée sur l'expérience. Des opérations hors les murs, pour aller à la rencontre des adolescents sont régulièrement programmées (itinérance dans les centres commerciaux, atelier dans les écoles, etc.) et des outils numériques adaptés à la pratique des jeunes sont développés (application, site web). Il est parrainé par Lilian Thuram, ancien footballeur et créateur d'une fondation agissant en faveur de l'éducation des jeunes contre le racisme.

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale « DEMOS »

Ce projet de démocratisation culturelle est mis en œuvre depuis 2009 par la Cité de la musique, devenue Philharmonie de Paris. Huit orchestres ont été créés, intégrant près de 1000 jeunes issus de différentes structures sociales. Ce dispositif a montré l'importance d'une pratique artistique régulière et exigeante de la musique pour l'épanouissement et le renforcement des liens sociaux de ces jeunes. L'inscription de plus de 50 % des participants de la première phase (2009-2012) en école de musique est un marqueur de cette réussite. Ce projet est aujourd'hui en train de passer de la phase expérimentale à une modélisation à plus grande échelle sur le territoire national, à travers le développement de partenariats locaux. L'objectif est d'arriver, en 2018, au déploiement de 30 orchestres au total et de s'adresser ainsi à 3000 enfants.

Little Villette

Au cœur du parc de la Villette, le Pavillon Paul-Delouvrier a ouvert plus de 1000 m² d'espaces aménagés pour les enfants et les familles. À l'intérieur: salles d'ateliers, salle cirque, salle de projection et salle spectacle... À l'extérieur: le Jardin des bricolos, une terrasse avec des jeux d'eau et un peu plus loin, le Little studio, les Jardins passagers, le Jardin des dunes et des vents. Tous les mercredis, samedis et dimanches de 14h30 à 18h30, Little Villette est en accès libre et propose des ateliers et des spectacles. Des activités ponctuelles sont organisées au rythme de la programmation culturelle du parc.

TOUS LES TERRITOIRES SONT CONCERNÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les classes du patrimoine à la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà de Bastia

1^{er} Prix de l'audace artistique et culturelle 2016 de la Fondation Culture & Diversité

Avec le soutien de la ville de Bastia, la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà de Bastia et le lycée professionnel Jean Nicoli s'associent pour faire découvrir les fonds anciens aux élèves de CAP et de Bac professionnel. Les élèves apprennent les techniques de conservation, de restauration et de numérisation. Ils effectuent des « voyages patrimoniaux » qui leur permettent de découvrir les collections patrimoniales de Bastia, de Corte et d'Ajaccio. Ils participent également à un atelier de numérisation et d'impression 3D et écrivent des textes pour référencer les livres numérisés et resituer leur contexte. Ils expérimentent enfin la transformation d'un livre, qui ne peut pas être restauré, en objet d'art et lui donne ainsi une nouvelle vie, en s'initiant aux arts du papier. L'aboutissement du projet est la réalisation d'une exposition en réalité augmentée au musée de Bastia.

Des images et des mots pour (se) raconter, en Guyane

2^e Prix de l'audace artistique et culturelle 2016 de la Fondation Culture & Diversité

Des images et des mots pour (se) raconter est un projet qui questionne l'évolution de l'identité chez les Amérindiens de Guyane. Le photographe Miquel Dewever-Plana et la plasticienne Ti'iwan Couchili invitent les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Tahluwen et Camopi à s'exprimer par la photographie, la peinture et l'écriture. À l'aide de plumes et de pigments naturels, les enfants peignent une fresque à partir d'illustrations qui représentent pour eux « leur monde » autochtone et « l'autre monde » occidental. Ils se photographient devant leurs peintures et documentent le processus de création en photographiant les différentes étapes. Un atelier d'écriture leur permet aussi d'approfondir leur réflexion sur leur identité. Leurs travaux sont exposés dans les écoles et présentés à tout le village. ///

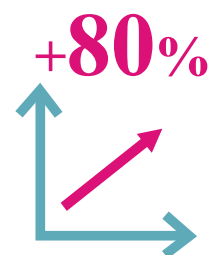
CHIFFRES CLÉS DE l'éducation artistique et culturelle



conventions territoriales
signées entre l'État et les
collectivités territoriales
pour développer l'éducation
artistique et culturelle

+ DE **2**
MILLIARDS
D'EUROS

de l'État
en faveur de l'éducation
artistique et culturelle



augmentation des
crédits du ministère de la
Culture et de la Communication
alloués à l'éducation artistique et
culturelle entre 2012 et 2016

+61%

augmentation des crédits
de la politique de la ville
consacrés aux pratiques
culturelles et à l'éducation
artistique et culturelle
entre 2012 et 2015



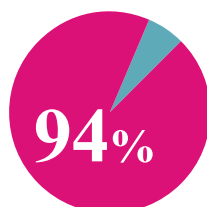
22% d'enfants
bénéficiaires d'au moins
une action éducation
artistique et culturelle
financée par l'État en 2011,
35% en 2014, objectif
50% en 2017

92%

des établissements
dotés d'une **chorale**
scolaire à la rentrée
2016 soit une
augmentation de +7%

100
STRUCTURES PJJ*
IMPLIQUÉES

500 K€
mobilisés en faveur
des jeunes sous protection
judiciaire de la jeunesse



des communes
proposent des activités
artistiques et culturelles
sur le temps **périscolaire**

115
résidences d'artistes
et 1 750
projets culturels
portés par les étudiants
à l'université